



Poliez-Pittet, le 25 novembre 2013

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 6 - 2013 Budget 2014

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2014 qui présente un résultat déficitaire de CHF 228'930.-. L'excédent de charges est de CHF 184'450.- plus faible que celui de 2013. Ce résultat négatif n'est évidemment pas satisfaisant. Pourtant, nous avons fait tout notre possible pour rechercher le meilleur équilibre. Les commentaires pessimistes entendus lors de la lecture du préavis du budget du précédent exercice s'appliquent aussi à celui-ci.

Les budgets communaux sont directement liés aux dépenses thématiques calculées et imposées par les services de l'Etat. Notre commune est à nouveau dans l'obligation d'assumer des charges importantes. On peut citer : la sécurité sociale, la santé publique, l'instruction publique, la police. Les comptes 2014 comporteront une nouvelle rubrique pour la Maison de commune.

Voici quelques informations détaillées d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

Au point 110.317.0, "réceptions et manifestations", l'augmentation par rapport au budget 2013 concerne les frais d'inauguration de la Maison de commune.

2. Finances

Les évaluations fiscales en général et des sociétés ont été calculées en fonction des comptes 2012 et des rentrées 2013 déjà connues (210.400.10, 210.400.3 et 210.401.1). Pour l'impôt sur le revenu, nous prenons le risque de considérer le résultat des comptes des années précédentes et surtout de 2012 en admettant aussi l'augmentation constante du nombre de contribuables. Nous restons prudents dans nos estimations pour les droits de mutation (210.404.0).

Au niveau de la péréquation, selon l'ASFICO (autorité de surveillance des finances communales), on nous annonce une augmentation de la part due (220.352.0) qui passe de CHF 393'950.- au budget 2013, à CHF 417'250.-. La part reçue (220.452.0) compense quelque peu cette augmentation, elle passe de CHF 205'300.- à CHF 224'650.-. Le montant de la facture finale reste vertigineux. Il subsiste l'inconnue du décompte final qui peut être très défavorable, comme c'est le cas pour les comptes 2013.

3. Domaines et bâtiments

Le compte forestier est toujours déficitaire, la vente du bois ne couvrant pas les frais d'exploitation, d'entretien et administratifs (rubrique 320).

Pour le collège Nord, le calcul de la location des classes par l'ASIRE est nettement plus favorable à la commune que par le passé (3521.427.0). Pour information, le contrat de location de la grande salle pour les écoles arrive à échéance en fin 2014.

Au stand de tir, en parallèle aux travaux de l'AIEHJ, l'eau et l'électricité sont en attente à l'entrée du bâtiment. Un montant, sous entretien, est prévu pour les aménagements et raccordements à l'intérieur (357.314.0)

La rubrique 358, Maison de commune, a été créée suite à l'investissement consenti pour sa rénovation.

4. Travaux

Pour l'entretien des routes (430.314.2), en plus de l'entretien courant, un montant est prévu pour du marquage de sécurité.

Les travaux de l'éclairage public au chemin des Essilaz ont été estimés trop bas. Si la facture du génie civil entrera dans les comptes 2013, l'achat et la pose des candélabres sont portés au budget 2014 (430.314.3). Le coût de ces travaux tenait compte du remplacement des lampadaires posés sur poteaux sur la longueur du tronçon actuel. Pour améliorer cet éclairage, nous poserons 8 mâts au lieu de 7 répartis sur toute la longueur du chemin.

Les taxes affectées pour les ordures ménagères et le centre de tri et de récupération (rubriques 451 et 453), entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le calcul du budget a été adapté au nouveau système.

La station de pompage au chemin des Essinges est mal raccordée. Le trop plein se déverse actuellement dans le ruisseau de la Pouettaz. L'Etat nous impose une

mise en conformité suite à plusieurs cas de pollution. De ce fait, le poste entretien des canalisations et collecteurs (460.314.0) passe de CHF 3'000.- à CHF 20'000.-

5. Instruction publique et cultes

La mise en place de l'ASIRE, au 1^{er} janvier 2014, influence sensiblement les coûts. Les charges de CHF 311'700.- inscrites au budget 2013 passent à CHF 427'850.-. Les rubriques concernées sont les 510.352.0, 510.352.2, 520.352.0 et 520.352.2.

6. Police

Les coûts de la réforme policière (610.351.0), de la défense contre l'incendie (SDIS 650.352.0) et de la protection civile (660.352.1) sont en augmentation.

Un entretien des bornes hydrantes est nécessaire. Un montant de CHF 5'000.- est inscrit à cet effet au point 650.315.0, entretien du matériel.

7. Sécurité sociale

Les prévisions pour L'EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants) sont en très forte augmentation (710.352.4).

La facture sociale (720.351.0), augmente encore de même que l'ARASPE (Association Régionale Action Sociale Prilly Echallens) et l'AAS (Agence d'assurances sociales) au point (720.352.6).

Notre participation à l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et soins à domicile) (730.351.0) enregistre une diminution du coût par habitant et sera facturée CHF 82.30 au lieu de CHF 107.95 en 2013 à la suite d'un accord intervenu entre l'Etat et les communes résultant de négociations menées par l'UCV.

8. Services industriels

Il est impossible actuellement de connaître la quantité de raccordements qui se feront en 2014. Nous avons donc été prudents sur le montant inscrit (810.434.1)

Conclusions

Tout en devant s'adapter à un nombre important de participations financières non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget cohérent.

Malgré un déficit prévisionnel très important, nous osons espérer que des recettes complémentaires viendront améliorer ce résultat décevant.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2014 tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Préavis adopté en séance de municipalité du 25 novembre 2013.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Savoy

La Secrétaire :
Tania Giordano